



Mise au concours

Les Municipalités de Lens et d'Icogne mettent au concours, pour l'année scolaire 2010/2011, les postes correspondant aux besoins suivants :

Un demi-poste d'enseignant(e) primaire 10 heures d'enseignement spécialisé

Conditions et Traitement.

Selon les dispositions légales et les recommandations du DECS.

Lieu de travail.

Centre scolaire de Lens/Icogne.

Les offres de service doivent parvenir, en lettre recommandée, **pour le 30 avril 2010**, la date du timbre postal faisant foi, avec mention « Enseignant primaire Lens » ou « Enseignant spécialisé Lens » auprès du secrétariat municipal, case postale 56, 1978 Lens.

Lens, le 14.4.2010

Municipalités de Lens et Icogne